

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 04/07/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 11	<b>Présents :</b> José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	<b>Représentés:</b>
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Annabelle TAIX

### Objet: Budget Commune : DM3. - DE\_2019\_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-200.00	
65737	Autres établissements publics locaux	-150.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-200.00</b>	<b>-200.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1280.00	
1641	Emprunts en euros	1280.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-200.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-200.00</b>	<b>-200.00</b>

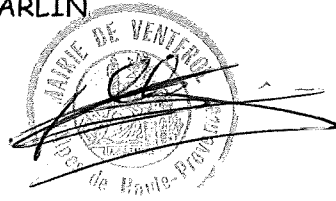
Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
004-210402343-20190711-DE_2019_044-DE

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire  
José SARLIN



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 004-210402343-20190711-DE_2019_044-DE